

Comité des griefs des Forces canadiennes Déclaration de responsabilité de la direction

La responsabilité de l'intégrité et de l'objectivité des états financiers ci-joints pour l'exercice s'étant terminé le 31 mars 2011 et de tous les renseignements qui y figurent incombe à la direction du Comité des griefs des Forces canadiennes. Ces états financiers ont été préparés par la direction conformément aux politiques comptables du Conseil du Trésor, qui sont conformes aux principes comptables généralement reconnus du Canada pour le secteur public.

La direction est responsable de l'intégrité et de l'objectivité des données présentées dans ces états financiers. Certains renseignements présentés dans les états financiers sont fondés sur les meilleures estimations et le jugement de la direction, compte tenu de l'importance relative des postes en question. Pour s'acquitter de ses obligations au chapitre de la comptabilité et de la présentation de rapports, la direction tient des comptes qui permettent l'enregistrement centralisé des opérations financières du Comité des griefs des Forces canadiennes. Les renseignements financiers présentés aux fins de l'établissement des Comptes publics du Canada et figurant dans le *Rapport ministériel sur le rendement du Comité des griefs des Forces canadiennes* concordent avec ces états financiers.

Il incombe aussi à la direction de tenir un système efficace de contrôle interne en matière de rapports financiers conçu pour donner une assurance raisonnable que l'information financière est fiable, que les actifs sont protégés et que les opérations sont autorisées et enregistrées adéquatement, conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques* et à d'autres lois, règlements, autorisations et politiques applicables.

La direction veille également à assurer l'objectivité et l'intégrité des données figurant dans ses états financiers en choisissant soigneusement des employés qualifiés et en assurant leur formation et leur perfectionnement; en prenant des dispositions pour assurer une répartition appropriée des responsabilités; en établissant des programmes de communication pour faire en sorte que tous les membres du Comité des griefs des Forces canadiennes sont au fait des règlements, des politiques, des normes et des pouvoirs de la direction.

Les états financiers du Comité des griefs des Forces canadiennes n'ont pas fait l'objet d'une vérification.

Bruno Hamel, Président
Ottawa, Canada

Anne Sinclair, dirigeant principal des finances

Date : _____

Date : _____

Comité de Griefs des Forces Canadiennes
État de la situation financière (non vérifié)
au 31 mars
(en dollars)

| ACTIFS | 2011 | 2010 |
|--|-------------------|--------------------|
| | | Redressé (Note 18) |
| Actifs financiers | | |
| Montant à recevoir du Trésor | 303 696 \$ | 452 839 \$ |
| Débiteurs et avances (note 4) | 20 069 | 13 840 |
| Total des actifs financiers | 323 765 | 466 679 |
| Actifs non financiers | | |
| Immobilisations corporelles (note 5) | 240 461 | 257 595 |
| Total des actifs non financiers | 240 461 | 257 595 |
| Total | 564 226 \$ | 724 274 \$ |
| PASSIFS ET AVOIR DU CANADA | | |
| Passifs | | |
| Créditeurs et charges à payer (note 6) | 334 001 \$ | 464 467 \$ |
| Avantages sociaux futurs (note 7) | 754 013 | 841 136 |
| Indemnités de vacances | 118 525 | 105 109 |
| Total des passifs | 1 206 539 | 1 410 712 |
| Avoir du Canada | (642 313) | (686 438) |
| Total | 564 226 \$ | 724 274 \$ |

Obligations contractuelles (note 8)

Les notes complémentaires font parties intégrante des états financiers.

Bruno Hamel, Président
Ottawa, Canada

Anne Sinclair, dirigeant principal des finances

Comité de Griefs des Forces Canadiennes
État des résultats (non vérifié)
pour l'exercice terminé le 31 mars
(en dollars)

| | <u>2011</u> | <u>2010</u> |
|--|---------------------|---------------------|
| Charges | | |
| Examen des griefs des membres des Forces canadiennes | 3 946 007 \$ | 2 608 333 \$ |
| Services internes | 1 804 101 | 3 363 770 |
| Total des charges | 5 750 108 | 5 972 103 |
| Revenus | | |
| Services internes | 444 | 337 |
| Total des revenus | 444 | 337 |
| Coût de fonctionnement net | <u>5 749 664 \$</u> | <u>5 971 766 \$</u> |

Information sectorielle (note 10)

Les notes complémentaires font parties intégrante des états financiers.

Comité de Grievs des Forces Canadiennes
État de l'avoir du Canada (non vérifié)
pour l'exercice terminé le 31 mars
(en dollars)

| | 2011 | 2010 |
|--|---------------------|---------------------|
| | | Redressé (Note 11) |
| Avoir du Canada, début de l'exercice | (686 438) \$ | (658 151) \$ |
| Coût de fonctionnement net | (5 749 664) | (5 971 766) |
| Encaisse nette fournie par le gouvernement | 5 654 126 | 5 709 869 |
| Variation des montants à recevoir du Trésor | (149 143) | (45 369) |
| Services fournis gratuitement par d'autres ministères (note 9) | 288 806 | 278 979 |
| Avoir du Canada, fin de l'exercice | (642 313) \$ | (686 438) \$ |

Les notes complémentaires font parties intégrante des états financiers.

Comité de Grievs des Forces Canadiennes
État des flux de trésorerie (non vérifié)
pour l'exercice terminé le 31 mars
(en dollars)

| | <u>2011</u> | <u>2010</u> |
|---|----------------------------|----------------------------|
| Activités de fonctionnement | | |
| Coût de fonctionnement net | 5 749 664 \$ | 5 971 766 \$ |
| Éléments n'affectant pas l'encaisse | | |
| Amortissement des immobilisations corporelles | (80 482) | (46 797) |
| Services fournis gratuitement par d'autres ministères (note 9) | (288 806) | (278 979) |
| Variations de l'état de la situation financière | | |
| Diminution (augmentation) des créditeurs et charges à payer | 130 466 | 69 005 |
| Augmentation (diminution) des débiteurs et avances | 6 229 | (20 758) |
| Diminution (augmentation) des avantages sociaux futurs | 87 123 | (148 327) |
| Diminution (augmentation) des indemnités de vacances | (13 416) | 3 276 |
| Encaisse utilisée par les activités de fonctionnement | <u>5 590 778</u> | <u>5 549 187</u> |
| Activités d'investissement en immobilisations | | |
| Acquisition d'immobilisations corporelles | <u>63 348</u> | <u>160 683</u> |
| Encaisse utilisée par les activités d'investissement en immobilisations | <u>63 348</u> | <u>160 683</u> |
| Encaisse nette fournie par le gouvernement du Canada | <u><u>5 654 126 \$</u></u> | <u><u>5 709 869 \$</u></u> |

Les notes complémentaires font parties intégrante des états financiers.

Comité de Grievs des Forces Canadiennes

Notes aux états financiers (non vérifiés)

pour l'exercice terminé le 31 mars

1. Pouvoirs et objectifs

Le Comité des griefs des Forces canadiennes (le Comité) est une entité externe et indépendante qui a été créée à partir d'amendements à la Loi sur la défense nationale (LDN) approuvés par le Parlement le 10 décembre 1998. Les changements apportés à la LDN visaient à moderniser et à renforcer le système de justice militaire, en simplifiant le processus de traitement des griefs pour les membres des Forces canadiennes. Le Comité a pour mandat d'effectuer l'examen des griefs afin de rendre des conclusions et recommandations impartiales et équitables avec célérité et sans formalisme au Chef d'état major de la Défense et au plaignant.

Le Comité opère par l'intermédiaire des activités de programme suivantes :

- Examen des griefs des membres des Forces canadiennes référés par le Chef d'état-major de la Défense: effectuer un examen équitable, transparent et en temps opportun des griefs référés au Comité.

Services internes: appuient une approche commune à l'échelle du gouvernement de la planification, de la conception, de l'établissement de budgets, de la reddition de comptes et de la communication.

2. Sommaire des principales conventions comptables

Ces états financiers ont été préparés conformément aux conventions comptables du Conseil du Trésor énoncés ci-après, lesquelles s'appuient sur les principes comptables généralement reconnus du Canada pour le secteur public. La présentation et les résultats qui découlent de l'utilisation des conventions comptables énoncées ne donnent lieu à aucune différence importante par rapport aux principes comptables généralement reconnus au Canada.

Les principales conventions comptables sont les suivantes :

(a) Autorisations parlementaires — Le Comité est financé par le gouvernement du Canada au moyen d'autorisations parlementaires. La présentation des autorisations consenties au ministère ne correspond pas à la présentation des rapports financiers selon les principes comptables généralement reconnus étant donné que les autorisations sont fondées, dans une large mesure, sur les besoins de trésorerie. Par conséquent, les postes comptabilisés dans l'état des résultats et dans l'état de la situation financière ne sont pas nécessairement les mêmes que ceux qui sont prévus par les autorisations parlementaires. La note 3 présente un rapprochement entre les deux méthodes de présentation des rapports financiers.

(b) Encaisse nette fournie par le gouvernement — Le Comité fonctionne au moyen du Trésor, qui est administré par le receveur général du Canada. La totalité de l'encaisse reçue par le Comité est déposée au Trésor, et tous les décaissements faits par le Comité sont prélevés sur le Trésor. L'encaisse nette fournie par le gouvernement est la différence entre toutes les entrées de fonds et toutes les sorties de fonds, y compris les opérations entre les ministères au sein du gouvernement fédéral.

(c) Le montant à recevoir du Trésor (ou à lui verser) découle d'un écart temporaire entre le moment où une opération affecte les autorisations du ministère et le moment où elle est traitée par le Trésor. Le montant à recevoir du Trésor correspond au montant net de l'encaisse que le ministère a le droit de prélever du Trésor sans autre affectation d'autorisations pour s'acquitter de ses passifs.

Comité de Grievs des Forces Canadiennes
Notes aux états financiers (non vérifiés)
pour l'exercice terminé le 31 mars

2. Sommaire des principales conventions comptables - suite

(d) Revenus — Les revenus provenant de droits réglementaires sont constatés dans les comptes en fonction des services fournis au cours de l'exercice. Les autres revenus sont comptabilisés dans l'exercice pendant lequel les opérations ou les faits sous-jacents surviennent.

(e) Charges — Les charges sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice:

Les indemnités de vacances et de congés compensatoires sont passées en charges au fur et à mesure que les employés en acquièrent les droits en vertu de leurs conditions d'emploi.

Les services fournis gratuitement par d'autres ministères pour les cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires et les services juridiques sont comptabilisés à titre de charges de fonctionnement à leur coût estimatif.

(f) Avantages sociaux futurs

(i) Prestations de retraite : Les employés admissibles participent au Régime de retraite de la fonction publique, un régime multiemployeurs administré par le gouvernement du Canada. Les cotisations du Comité au régime sont passées en charges dans l'exercice au cours duquel elles sont engagées et elles représentent l'obligation totale du comité découlant du régime. En vertu des dispositions législatives en vigueur, le Comité n'est pas tenu de verser des cotisations au titre de l'insuffisance actuarielle du régime.

(ii) Indemnités de départ : Les employés ont droit à des indemnités de départ, prévues dans leurs conventions collectives ou conditions d'emploi. Le coût de ces indemnités s'accumule à mesure que les employés rendent les services y donnant droit. Le coût des avantages sociaux gagnés par les employés est calculé à l'aide de l'information tirée des résultats du passif déterminé sur une base actuarielle au titre des prestations de départ pour l'ensemble du gouvernement.

(g) Les débiteurs et les prêts sont présentés au moindre du coût ou de la valeur nette de réalisation. Des provisions sont établies pour les débiteurs dont le recouvrement est incertain.

(h) Immobilisations corporelles — Toutes les immobilisations corporelles et les améliorations locatives dont le coût initial est d'au moins 10 000 \$ sont comptabilisées à leur coût d'achat. Certains équipements informatiques sont considérés comme un actif immobilisé si le coût d'achat unitaire est supérieur ou égal à 500 \$. Le Comité n'inscrit pas à l'actif les biens incorporels, les œuvres d'art et les trésors historiques ayant une valeur culturelle, esthétique ou historique, les biens situés dans les réserves indiennes et les collections dans les musées.

Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode linéaire sur la durée de vie utile estimative de l'immobilisation, comme suit:

| Catégorie d'immobilisation | Période d'amortissement |
|-----------------------------------|--------------------------------|
| Matériel informatique | 3 à 5 ans |
| Logiciels informatiques | 3 ans |
| Autre matériel | 10 ans |

Comité de Grievs des Forces Canadiennes
Notes aux états financiers (non vérifiés)
pour l'exercice terminé le 31 mars

2. Sommaire des principales conventions comptables - suite

(i) Incertitude relative à la mesure — La préparation des états financiers exige de la direction qu'elle fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants déclarés des actifs, des passifs, des revenus et des charges présentés dans les états financiers. Au moment de la préparation des présents états financiers, la direction considère que les estimations et les hypothèses sont raisonnables. Les principaux éléments pour lesquels des estimations sont faites sont le passif au titre des indemnités de départ et la durée de vie utile des immobilisations corporelles. Il se pourrait que les résultats réels diffèrent des estimations de manière significative. Les estimations de la direction sont examinées périodiquement et, à mesure que les rajustements deviennent nécessaires, ils sont constatés dans les états financiers de l'exercice où ils sont connus.

3. Autorisations parlementaires

Le Comité reçoit la plus grande partie de son financement au moyen d'autorisations parlementaires annuelles. Les éléments comptabilisés dans l'état des résultats et l'état de la situation financière d'un exercice peuvent être financés au moyen d'autorisations parlementaires qui ont été approuvées dans un exercice précédent, pendant l'exercice en cours ou qui le seront dans un exercice futur. En conséquence, les résultats de fonctionnement nets du Comité diffèrent selon qu'ils sont présentés selon le financement octroyé par le gouvernement ou selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les différences sont rapprochées dans les tableaux suivants:

(a) Rapprochement du coût de fonctionnement net et des autorisations parlementaires de l'exercice en cours

| | 2011 | 2010 |
|---|----------------------------|----------------------------|
| | <i>(en dollars)</i> | |
| Coût de fonctionnement net | 5 749 664 \$ | 5 971 766 \$ |
| Rajustements pour les postes ayant une incidence sur le coût de fonctionnement net, mais qui n'ont pas d'incidence sur les autorisations: | | |
| Services fournis gratuitement par d'autres ministères | (288 806) | (278 979) |
| Amortissement des immobilisations corporelles | (80 482) | (46 797) |
| Revenu non disponible pour dépenser | 15 | 10 |
| Remboursement de charges des exercices antérieurs | 8 526 | 2 995 |
| Diminution (augmentation) des avantages sociaux futurs | 87 123 | (148 327) |
| Diminution (augmentation) des indemnités de vacances | (13 416) | 3 276 |
| | <u>(287 040)</u> | <u>(467 822)</u> |
| Rajustements pour les postes sans incidence sur le coût de fonctionnement net, mais ayant une incidence sur les autorisations: | | |
| Acquisition d'immobilisations corporelles | 63 348 | 160 683 |
| Produits de la vente d'actifs non immobilisés | 429 | 327 |
| | <u>63 777</u> | <u>161 010</u> |
| Autorisations de l'exercice en cours utilisées | <u><u>5 526 401 \$</u></u> | <u><u>5 664 954 \$</u></u> |

Comité de Grievs des Forces Canadiennes
Notes aux états financiers (non vérifiés)
pour l'exercice terminé le 31 mars

3. Autorisations parlementaires – suite

(b) Autorisations fournies et utilisées

| | 2011 | 2010 |
|---|---------------------|---------------------|
| | <i>(en dollars)</i> | |
| Autorisations fournies : | | |
| Crédit 15 - Dépenses de fonctionnement | 6 482 262 \$ | 6 606 337 \$ |
| Montants législatifs | 571 570 | 570 977 |
| Moins: | | |
| Autorisations disponibles pour emploi dans les exercices ultérieurs | - | (327) |
| Périmés : Fonctionnement | (1 527 431) | (1 512 033) |
| Autorisations de l'exercice en cours utilisées | <u>5 526 401 \$</u> | <u>5 664 954 \$</u> |

4. Débiteurs et avances

Le tableau suivant donne le détail des débiteurs et des avances du Comité :

| | 2011 | 2010 |
|---|---------------------|------------------|
| | <i>(en dollars)</i> | |
| Débiteurs des autres ministères et organismes | 19 569 \$ | 13 340 \$ |
| Avances aux employés | 500 | 500 |
| Total | <u>20 069 \$</u> | <u>13 840 \$</u> |

Comité de Grievs des Forces Canadiennes
Notes aux états financiers (non vérifiés)
pour l'exercice terminé le 31 mars
(en dollars)

5. Immobilisations corporelles

| Catégorie d'immobilisations | Coût | | | Amortissement cumulé | | | Valeur comptable nette | |
|-----------------------------|-------------------|------------------|-------------------|----------------------|------------------|-------------------|------------------------|-------------------|
| | Solde d'ouverture | Acquisitions | Solde de clôture | Solde d'ouverture | Amortissement | Solde de clôture | 2011 | 2010 |
| Matériel informatique | 505 225 | 35 603 | 540 828 | 294 345 | 70 364 | 364 709 | 176 119 | 210 880 |
| Logiciels informatiques | 17 262 | 27 745 | 45 007 | 5 754 | 6 178 | 11 932 | 33 075 | 11 508 |
| Autre matériel | 39 401 | | 39 401 | 4 194 | 3 940 | 8 134 | 31 267 | 35 207 |
| Total | 561 888 \$ | 63 348 \$ | 625 236 \$ | 304 293 \$ | 80 482 \$ | 384 775 \$ | 240 461 \$ | 257 595 \$ |

Comité de Grievs des Forces Canadiennes
Notes aux états financiers (non vérifiés)
pour l'exercice terminé le 31 mars

6. Créditeurs et charges à payer

Le tableau suivant donne le détail des créditeurs et des charges à payer du Comité :

| | 2011 | 2010 |
|--|--------------------------|--------------------------|
| | <i>(en dollars)</i> | |
| Créditeurs – autres ministères et organismes | 10 273 \$ | 51 506 \$ |
| Créditeurs – parties externes | 118 733 | 241 556 |
| | <u>129 006</u> | <u>293 062</u> |
| Frais courus et salaires | 204 995 | 171 405 |
| Total | <u><u>334 001 \$</u></u> | <u><u>464 467 \$</u></u> |

7. Avantages sociaux futurs

(a) Prestations de retraite:

Les employés du Comité participent au Régime de retraite de la fonction publique, qui est parrainé et administré par le gouvernement du Canada. Les prestations de retraite s'accumulent sur une période maximale de 35 ans au taux de 2 % par année de services validables multiplié par la moyenne des gains des cinq meilleures années consécutives. Les prestations sont intégrées aux prestations du Régime de pensions du Canada et du Régime de rentes du Québec et sont indexées à l'inflation.

Tant les employés que le Comité versent des cotisations couvrant le coût du régime. En 2010-11 les charges s'élèvent à 400 711 \$ (411 855 \$ en 2009-10), soit environ 1.9 fois (1.9 en 2009-10) les cotisations des employés.

La responsabilité du Comité relative au régime de retraite se limite aux cotisations versées. Les excédents ou les déficits actuariels sont constatés dans les états financiers du gouvernement du Canada, répondant du régime.

(b) Indemnités de départ:

Le Comité verse des indemnités de départ aux employés en fonction de l'admissibilité, des années de service et du salaire final. Ces indemnités ne sont pas capitalisées d'avance. Les prestations seront prélevées sur les autorisations futures. Au 31 mars, les indemnités de départ totalisaient:

| | 2011 | 2010 |
|--|--------------------------|--------------------------|
| | <i>(en dollars)</i> | |
| Obligation au titre des prestations constituées, début de l'exercice | 841 136 \$ | 692 809 \$ |
| Charge pour l'exercice | (87 123) | 148 327 |
| Obligation au titre des prestations constituées, fin de l'exercice | <u><u>754 013 \$</u></u> | <u><u>841 136 \$</u></u> |

Comité de Grievs des Forces Canadiennes
Notes aux états financiers (non vérifiés)
pour l'exercice terminé le 31 mars

8. Obligations contractuelles

De par leur nature, les activités du Comité peuvent donner lieu à des contrats et des obligations en vertu desquels le Comité sera tenu d'effectuer des paiements échelonnés sur plusieurs années pour l'acquisition de biens ou de services. Voici les principales obligations contractuelles pour lesquelles une estimation raisonnable peut être faite:

(en dollars)

| | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 et exercices ultérieurs | Total |
|---------------|------------|---------|---------|---------|------------------------------------|--------------|
| Accommodation | 586 611 \$ | 592 956 | 599 301 | 605 900 | 0 | 2 384 768 \$ |
| Total | 586 611 \$ | 592 956 | 599 301 | 605 900 | 0 | 2 384 768 \$ |

9. Opérations entre apparentés

En vertu du principe de propriété commune, le Comité est apparenté à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada. Le Comité conclut des opérations avec ces entités dans le cours normal de ses activités et selon des modalités commerciales normales. En outre, au cours de l'exercice, le Comité a reçu gratuitement des services communs d'autres ministères, comme il est indiqué ci-dessous:

(a) Services communs fournis gratuitement par d'autres ministères :

Au cours de l'exercice, le Comité a reçu gratuitement des services de certains organismes de services communs relatifs aux cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires. Ces services gratuits ont été constatés comme suit dans l'état des résultats du Comité:

| | 2011 | 2010 |
|---|--------------|------------|
| | (en dollars) | |
| Cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires | 288 806 \$ | 278 979 \$ |

Le gouvernement a centralisé certaines de ses activités administratives de manière à optimiser l'efficacité et l'efficacité de la prestation des programmes auprès du public. Le gouvernement fait donc appel à des organismes centraux et à des organismes de services communs, de sorte qu'un seul ministère fournisse gratuitement des services à tous les autres ministères et organismes. Le coût de ces services, qui comprennent les services de paye et d'émission des chèques offerts à tous les ministères et organismes par Travaux publics et services gouvernementaux Canada ainsi que les services de vérification offerts par le Bureau du vérificateur général, ne sont pas inclus dans l'état des résultats du Comité.

(b) Autres transactions entre apparentés

| | 2011 | 2010 |
|---|--------------|------------|
| | (en dollars) | |
| Charges - autres ministères et organismes | 991 897 \$ | 991 015 \$ |

Comité de Grievs des Forces Canadiennes
Notes aux états financiers (non vérifiés)
pour l'exercice terminé le 31 mars
(en dollars)

10. Information sectorielle

La présentation de l'information sectorielle est fondée sur l'architecture des activités de programme du Comité. La présentation par secteur est fondée sur les mêmes conventions comptables décrites à la note 2, Sommaire des principales conventions comptables. Le tableau qui suit présente les charges engagées et les revenus générés par les principales activités de programme, par principaux articles de dépenses et types de revenus. Voici les résultats de chaque segment pour la période:

| | Examen des griefs de membres des FC | Services internes | 2011 Total | 2010 Total |
|---|--|--------------------------|-----------------------|-----------------------|
| Charges de fonctionnement | | | | |
| Salaires et avantages sociaux des employés | 2 950 362 \$ | 1 226 569 | 4 176 931 \$ | 4 276 562 \$ |
| Autres services professionnels | 99 049 | 88 981 | 188 030 | 413 919 |
| Location de bureau et d'équipement | 436 181 | 187 057 | 623 238 | 572 790 |
| Services informatiques | 114 151 | 102 547 | 216 698 | 182 097 |
| Services de comptabilité et juridiques | 52 248 | 46 936 | 99 184 | 106 500 |
| Services de formation | 47 348 | 42 535 | 89 883 | 121 109 |
| Services de télécommunication | 78 901 | 23 208 | 102 109 | 85 861 |
| Amortissement des immobilisations corporelles | 56 425 | 24 057 | 80 482 | 46 797 |
| Autres | 111,342 | 62,211 | 173,553 | 166,468 |
| Total charges de fonctionnement | 3 946 007 | 1 804 101 | 5 750 108 | 5 972 103 |
| Revenus | | | | |
| Revenus divers | - | 444 | 444 | 337 |
| Total revenus | - | 444 | 444 | 337 |
| Coût de fonctionnement net | 3 946 007 \$ | 1 803 657 \$ | 5 749 664 \$ | 5 971 766 \$ |

Comité de Grievs des Forces Canadiennes
Notes aux états financiers (non vérifiés)
pour l'exercice terminé le 31 mars

11. Adoption de nouvelles conventions comptables

Durant l'exercice, le Comité a adopté la nouvelle norme comptable du Conseil du Trésor, soit la NCCT 1.2 : États financiers des ministères et organismes, qui s'appliquent au Comité à compter de l'exercice 2010-2011. Le principal changement aux conventions comptables du Comité découlant de l'adoption de la nouvelle norme NCCT 1.2 est la constatation des montants à recevoir du Trésor parmi les éléments d'actif dans l'état de la situation financière.

L'adoption des nouvelles conventions comptables du Conseil du Trésor est présentée de manière rétroactive. Le tableau ci-dessous montre les répercussions sur les comparatifs pour 2009-2010 :

| | 2010 Avant rajustement | Répercussions des changements | 2010 Après rajustement |
|-----------------------------------|---------------------------------------|--|---------------------------------------|
| | | (en dollars) | |
| État de la situation financière : | | | |
| Éléments d'actif | 271 435 \$ | 452 839 \$ | 724 274 \$ |
| Avoir du Canada | (1 139 278) | 452 839 | (686 438) |

12. Information comparative

Les chiffres de l'exercice précédent ont été reclassifiés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice en cours.